

Halte au chômage et à la misère !

La récession économique et le chômage grandissant ne préoccupent pas seulement le gouvernement et le patronat. Pour des raisons différentes et combien plus cruciales, ces questions sont au centre de l'activité des organisations syndicales et sont l'objet de bien des inquiétudes dans les foyers ouvriers. On évalue à 100.000 les chômeurs totaux et à un million le nombre des travailleurs touchés par les réductions d'horaires.

La C.G.T. a déjà exprimé ce qu'il fallait penser de ces statistiques officielles : au 1^{er} juillet 1958, il y avait 16.760 chômeurs secourus et 77.371 demandes d'emploi non satisfaites ; au 1^{er} octobre 1958, il y avait 160.000 chômeurs partiels, soit une augmentation de 75.000 par rapport au 1^{er} mai de la même année. Les statistiques officielles ne mesurent nullement l'état du chômage, en ce sens qu'un chômeur, pour être secouru, doit remplir diverses conditions de non-ressources, et, qu'en plus, il y ait un fonds de chômage dans sa localité ; pour être demandeur d'emploi, qu'il y ait un bureau de placement ; pour être chômeur partiel, effectuer moins de 40 heures par semaine, travailler dans une entreprise d'une relative importance, et que l'effectif des chômeurs partiels soit supérieur à 20 % de l'effectif total du personnel de l'entreprise considérée.

Le fait qu'il n'y ait que 362 fonds de chômage en France au 1^{er} octobre 1958 (pour près de 38.000 communes et 3.000 cantons) explique pourquoi les statistiques ne donnent qu'une faible idée du sous-emploi réel des travailleurs. La France capitaliste, si fière de ses records de vitesse sur rails ou ascensionnelle peut l'être beaucoup moins de ses services statistiques, de ses taudis, de l'aide aux chômeurs, une des plus faibles des pays capitalistes. Face à la plaie du chômage, Malraux fait allusion à un fonds d'assurance-chômage, dans un discours ; Bacon reçoit des organisations syndicales de temps en temps ; le gouvernement verse « généreusement » des allocations aux chômeurs qui présentent les conditions requises et qui s'élèvent à 380 francs par jour à Paris et à 350 en province, plus une majoration pour conjoint ou personne à charge de 165 francs à Paris et de 150 en province. Les centrales syndicales multiplient les délégations en vue d'obtenir un fonds d'assurance-chômage.

Les divergences entre F.O.-C.F.T.C. d'un part et la C.G.T. de l'autre portent :

1° Sur le mode de financement ; la C.G.T. est contre une cotisation ouvrière, les autres sont évasives sur ce point.

2° Sur la gestion : la C.G.T. avait proposé jusqu'alors que ce soit la Sécurité sociale qui perçoive les cotisations. De-

puis l'entrevue avec Bacon, à la réunion de la C.A. du 6 novembre, elle propose que ce soit la Caisse des Dépôts et Consignations qui gère les fonds. Les autres sont muettes.

Toutes s'en remettent au gouvernement pour créer le fonds national et admettent des accords contractuels, suivant les entreprises et les industries, pour compléter les prestations servies par ce fonds national. Car personne ne se fait d'illusions : les allocations servies ne permettront pas au chômeur de rouler en Cadillac, elles empêcheront tout juste de ne pas crever de faim, quelle que soit la solution adoptée.

Le Parti Communiste... et la C.G.T. appliquent loyalement la dernière résolution du Comité Central. « On » propose, « on » explique, par des moyens pacifiques. Ça et là, « on » dit bien, — ou « on » écrit — que le chômage est inhérent au régime capitaliste, mais c'est fait bien timidement, bien discrètement. Pour l'immédiat, le concret, référons-nous à Lebrun, après l'entrevue de la délégation C.G.T. avec le Ministre Bacon : « Nous avons rappelé au Ministre notre proposition d'assurance-chômage, en la précisant encore, ce qui nous a amenés à nous apercevoir que celle-ci n'était pas FONDAMENTALEMENT différente de certaines conceptions personnelles de « M. Bacon » — ou encore : « Il faut que le gouvernement prenne ses responsabilités. Il le peut. Il a pour cela des pouvoirs qu'aucun autre avant lui n'a jamais eus. » Déjà, au Comité Général de l'U.D., le 25 octobre 1958, Krasucki avait discoursé dans le même sens : « le gouvernement de Gaulle dispose de tous les pouvoirs, y compris celui de prendre une telle décision (assurance-chômage) qui répond à un besoin urgent. » Quelle bonne plaisanterie !

Chacun peut comprendre, après la claque du 28 septembre, que les organisations syndicales et politiques aient recours à des actions défensives, et pratiquent un certain « réformisme », mais quand même !... Mais précisément, cette pratique nécessite plus que jamais que partis et syndicats ouvriers œuvrent à l'élévation de la conscience des masses, brisent leurs illusions, et transforment peu à peu ce « réformisme » en action propagandiste révolutionnaire au gré de l'expérience des masses, à travers les développements réactionnaires du gaullisme actuellement triomphant. C'est à travers la politique des organisations ouvrières que l'on peut le mieux constater leur impuissance à organiser l'action quotidienne pour la défense des salariés. Chez ces derniers, l'attente, l'expectative s'en accroissent d'autant.

Il est évident que « la situation de-

vient plus compliquée » (comme dit Krasucki) et que l'inégalité des travailleurs se trouve accentuée par le plus ou moins grand degré d'activité de leur usine, de leur industrie.

Tous les jours, la liste des usines qui réduisent leurs horaires, s'allonge. En un an, l'horaire moyen dans la métallurgie parisienne est descendu de 48 à 43 heures par semaine.

Pour la France entière, « Les Echos » évaluent à 30 % l'incidence sur les budgets ouvriers des heures supplémentaires (majoration comprise). Cette situation alourdit le climat dans les usines.

Sans perspectives, sans politique, les ouvriers ont tendance à rechercher à se contenter de solutions individuelles, à ignorer le voisin, à ne pas se « compromettre » pour ne pas être « lourdé », « les patrons n'attendent que cela » disent certains.

Cette crainte du chômage est paralysante et favorise la division due à l'inégalité des ressources. Si la différence de salaire entre l'ouvrier qui a le S.M.I.G. (149 fr. 25) avec l'ouvrier spécialisé chez Renault (247 fr.) crée déjà de grosses difficultés, à plus forte raison lorsqu'un chômeur ne dispose que de 380 à 500 francs par jour.

D'autant plus qu'au cours de la même période, deux tendances se font jour. Les ouvriers qui perdent leur emploi ou réduisent leur horaire, ce qui amène des pertes de salaires importantes (de 2.500 à 20.000 francs) suivant l'horaire pratiqué antérieurement et l'importance de leur salaire de base — d'une part. D'autre part, les ouvriers qui bénéficient encore d'augmentations de salaires... dérisoires, mais d'augmentations quand même. C'est le cas des travailleurs de l'Eclairage, de la S.N.C.F., de la R.A.T.P. à qui se sont appliquées des mesures qui majorent en fait la masse salariale de 3 à 3,5 %, et même chez Renault qui ont bénéficié de 3 % au mois de septembre (9,3 % depuis le 1^{er} janvier 1958) ou encore de multiples petites entreprises.

Dans tous ces secteurs (Gaz, Electricité, S.N.C.F., R.A.T.P.) on a pu constater la faiblesse de réaction ouvrière face à ces mesures ridicules puisque dans l'éclairage, la C.G.T. évaluait à 30 % le manque à gagner des travailleurs de cette corporation.

Néanmoins, on a pu constater lors du mouvement de la General Motors, à Gennevilliers, que les travailleurs ne sont pas totalement apathiques.

Dans cette usine, où le niveau des salaires est plus élevé que la moyenne des usines de la région parisienne, il y a déjà eu plusieurs centaines de licenciements.

(Suite page 10.)